

la justice dans l'évangile

Les évangiles, Matthieu et Luc en particulier, évoquent à plusieurs reprises les exigences de justice dans le message de Jésus. Et cependant, à la différence des prophètes, sa prédication a un caractère moins revendicatif pour les victimes de l'injustice. L'imminence du Jugement explique ce déplacement d'accent. La voie de la justice proposée au disciple est une attitude de fidélité à la volonté de Dieu. C'est souvent par contraste avec la caricature de justice que présentent au monde les scribes et pharisiens hypocrites de son temps que Jésus trace le programme de vie du disciple : c'est un dépassement, une relecture continue de la Loi. La froide impartialité de la justice disparaît devant les exigences d'amour et de pardon qui constituent les valeurs premières de la justice évangélique.

Les problèmes de justice ne se situent pas au premier plan de la prédication de Jésus de Nazareth ni des réflexions des premières communautés chrétiennes. Et pourtant la Palestine occupée du 1^{er} siècle, comme l'ensemble des peuples de civilisation gréco-romaine, connaissent de graves injustices. Pour mémoire, rappelons l'institution de l'esclavage, la diversité des « marginaux », mendiants, lépreux et prostituées, ou encore, en ce qui concerne la Palestine, les conséquences de l'occupation romaine.

En d'autres temps, les prophètes d'Israël ont consacré une part importante de leur mission à condamner les injustices et à stigmatiser la conduite de ceux qui en étaient responsables : rois ou juges. Encore est-il indispensable de rappeler que la justice revendiquée par les prophètes ne consistait pas simplement en l'évaluation et la reconnaissance des droits de chaque Israélite. C'était avant tout l'obligation que contractait le juge en faveur de tous les ayants droit : l'étranger, la veuve et l'orphelin. La notion de justice n'était pas celle de la balance ou de la simple impartialité. C'était une notion éminemment dynamique en faveur des démunis.

A l'instar de ses précurseurs, le prophète de Nazareth a revendiqué avec vigueur le droit des pauvres, prônant avant toute observance religieuse, la pratique de la justice, de la miséricorde et de la fidélité. Il s'agit de la fidélité à la Loi de Dieu, celle qui précisément préservait le droit des pauvres. Jésus condamne l'hypocrisie des Pharisiens : « Malheureux êtes-vous, vous qui versez la dîme de la menthe, du fenouil et du cumin, alors que vous négligez ce qu'il y a de plus grave dans la Loi : la justice,

la miséricorde et la fidélité... » (Mt 23, 23). Il condamne la suffisance des riches, des repus, des rieurs aux dépens des pauvres, des affamés et de ceux qui pleurent (Lc 6, 24-26). Il dénonce les injustices, certes, mais dans son message nous ne reconnaissons pas la même insistance que dans celui des prophètes de l'Ancien Testament. Il y a davantage : lorsque Jésus parle de justice, ce n'est pas dans le sens où les prophètes l'entendaient et où nous l'entendons dans le langage commun.

Pour aborder le thème de la justice dans les évangiles et tenter de déterminer quelles valeurs régissent les rapports des hommes entre eux, nous répondrons successivement aux questions suivantes :

- Comment se fait-il que les exigences de justice, dans le sens commun du terme, ne soient pas au cœur du message évangélique ?
- Quelles réalités recouvrent les termes *juste* et *justice* ?
- A quelle valeur suprême se réfère la règle de vie proposée aux disciples ?

I

la place du thème de la justice dans l'évangile

Les prophètes d'Israël se posaient en juges face à leurs compatriotes. Au 1^{er} siècle, les docteurs de la Loi s'octroyaient le droit de juger les autres. En fut-il de même pour Jésus ? Commençons par relever les passages évangéliques dans lesquels Jésus fut mis en demeure de prononcer un jugement, en d'autres termes, de faire acte de justice.

Dans l'épisode raconté en Jn, 7,53 - 8,11, les scribes et les pharisiens présentent à Jésus une femme surprise en adultère. Le délit est flagrant et la lapidation, peine prévue par la Loi, ne prête pas à discussion. Quel jugement Jésus porte-t-il ? On connaît la suite : il couvre de confusion ses provocateurs en les renvoyant à leur propre péché. Il ne condamne pas ; il pardonne : « *Je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* ». Le caractère secondaire de ce passage n'est pas à prouver ; il peut toutefois remonter à une tradition authentique. La conduite de Jésus, telle qu'elle est décrite dans ce passage, est en parfaite cohérence avec son enseignement sur le pardon.

En Luc 12, 13-14, Jésus oppose un refus catégorique à la demande d'arbitrage dans une histoire de partage d'héritage familial : « *Qui m'a*

établi pour être votre juge ou pour faire vos partages? ». Tout en refusant d'une manière aussi formelle d'intervenir en ce domaine, Jésus abandonne la note anecdotique de la demande et entraîne ses interlocuteurs sur un autre terrain : le danger des richesses (Lc 12, 15-34).

les condamnations portées par Jésus

Quand il lui arrive de porter un jugement de condamnation, c'est à l'encontre de groupes de personnes qui pervertissent gravement la Loi. Il n'hésite pas à s'en prendre au *clergé* de Jérusalem qui fait du Temple un « *repaire de brigands* » (Mc 11, 15-17 et par.). Les prêtres en effet abusent du culte divin en faisant des célébrations une occasion de commerce. Il fustige sans ménagement les *docteurs de la Loi* (Mt 23), théologiens au savoir érudit et au verbe prétentieux sur la volonté de Dieu, mais qui ne l'accomplissent pas. Quant aux *pharisiens* hypocrites dont il peint un *portrait-charge*, il leur adresse les *malédiction*s bien connues. Il ne condamne pas leur observance rigoureuse et zélée de la Loi, mais il dénonce leurs intentions : volonté de se faire valoir et ostentation (Mt 23 et Lc 11, 39-44).

l'urgence de l'heure

A longueur de pages, les évangiles manifestent l'urgence de l'heure. Les temps sont accomplis et l'intervention de Dieu est toute proche. Si l'on ne tient pas compte de cette constante dans la prédication de Jésus comme dans les tout premiers écrits de la communauté chrétienne, le risque est grand de se méprendre sur le sens des remarques qui suivent.

En Mt 5, 21-22, il est question d'assigner devant le tribunal ou le Sanhédrin celui qui s'est mis en colère ou qui a insulté son frère. De toute évidence, il s'agit là d'une formule littéraire destinée à souligner la gravité croissante des injustices. L'urgence est telle, au contraire, que le même évangéliste poursuit en affirmant qu'il n'est plus temps de porter plainte devant les tribunaux : l'heure est à la réconciliation avec les adversaires (Mt 5, 26-27 ; Lc 12, 57-59).

Le Jugement ne saurait tarder. Le *Jour du Jugement* chez Matthieu (10, 15 ; 11, 22-24 ; 12, 36) est le *Jugement dernier* dont on connaît la fresque du chapitre 25. Il appartient au Fils de l'Homme de juger l'univers. C'est alors seulement que justice sera rendue et que les secrets des cœurs seront dévoilés.

le renversement de situation chez luc

A plusieurs reprises, Luc annonce le rétablissement de la justice bafouée, et en particulier la justice envers les pauvres, par un renversement total de situation. C'est l'un des thèmes de l'action de grâce de Marie (1, 51-53). C'est encore l'opposition entre le *maintenant* et le *futur* des béatitudes (Lc 6, 21 s; comparer Mt 5, 5 s). C'est aussi la parabole, propre à Luc, du riche et du pauvre Lazare (16, 19-31) : « *Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu ton bonheur durant ta vie, comme Lazare le malheur; et maintenant il trouve ici la consolation, et toi la souffrance* » (16, 25).

Répetons-le, cette manière de restaurer la justice dans l'au-delà ne doit pas être mal interprétée. Ce n'est pas un encouragement à la fatalité et à la passivité. Nous le verrons bientôt : le Règne de Dieu est déjà là, avec pour conséquence le rétablissement de la justice. En évoquant la conviction, chez Jésus et dans la toute première communauté, que le Jugement est imminent, nous avons simplement voulu expliquer pourquoi le message de Jésus met moins l'accent sur les exigences de justice que le message prophétique.

Et cependant les termes *juste* et *justice* sont relativement fréquents chez Matthieu et chez Luc. Il nous faut maintenant nous interroger sur leur contenu.

II

le sens des termes juste et justice dans l'évangile

Commençons par une constatation très éclairante : à quels personnages évangéliques la désignation de *juste* est-elle attribuée? En Matthieu, il s'agit de Joseph, l'époux de Marie (1, 19), d'Abel (23, 35) et de Jésus lui-même (27, 19-24). En Luc, ce sont Zacharie et Elizabeth (1, 6), Syméon (2, 25), Jésus (23, 47) et Joseph d'Arimathie (23, 50). Marc, enfin, ne donne qu'une seule fois ce titre et c'est, d'après l'opinion d'Hérode, à Jean-Baptiste (6, 20; cf. Mt 21, 32).

Ajoutons que sont désignés comme justes également les ancêtres de l'Ancien Testament (Mt 13, 17; 23, 29 et peut-être Mt 10, 41). Enfin, pour être complet, n'oublions pas de relever que l'appellation *juste* est synonyme d'*élu* dans les scènes du Jugement dernier : paraboles de l'ivraie et du filet (Mt 13, 43-49) et comparution finale devant le Fils de l'Homme (Mt 25, 37-46; cf. l'expression « *résurrection des justes* » : Lc 14, 14).

la justice dans l'évangile

D'emblée, nous voilà situés sur un terrain tout autre que celui du vocabulaire habituel. Tous ces personnages sont nommés justes parce qu'ils ont été *fidèles* à Dieu. Juste est alors synonyme de *saint, pieux*.

Cette constatation est corroborée par l'opposition établie entre *justes* et *pécheurs* dans la formule : « *Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs* » (Mt 9, 13 ; cf. Lc 5, 32). Relevons au passage l'ironie de Jésus à l'égard des scribes et des pharisiens (Mt 9, 11 ; Lc 5, 30). Dans le même sens, il convient de citer la conclusion de la parabole de la brebis perdue en Luc : « *Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se convertit que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de conversion* » (Lc 15, 7). Il n'y a pas de doute possible : les personnages cités dans ces textes sont bien les mêmes que « *ceux qui se flattaient d'être justes* » (Lc 18, 9 ; cf. 16, 15) et « *ceux qui jouaient les justes* » (Lc 20, 20). C'est précisément en mettant en relief le contraste qui doit exister entre les pharisiens hypocrites et ses disciples que Jésus va définir quelle est la voie de la justice.

la justice dans le discours inaugural selon saint matthieu

Outre les deux mentions de la justice dans les béatitudes, le premier évangile insiste par trois fois sur la justice des disciples.

Mt 5, 20 : Après l'exergue du discours sur la montagne (les béatitudes et les paroles sur le sel de la terre et la lumière du monde : 5, 1-16), Jésus, nouveau Moïse, promulgue la loi qui conduit au Royaume. Avant de montrer comment il « *accomplit* » la Loi et les Prophètes, il réaffirme sa totale fidélité à la Loi mosaïque : « *Il ne vient pas abroger, mais accomplir* » (5, 17), c'est-à-dire, selon la belle formule de A. Descamps, « *conserver en transformant, perfectionner en sauvegardant* ». Jésus fait serment d'allégeance à la Loi ancienne, tout en se démarquant de ceux qui se prétendaient les authentiques interprètes et observateurs de la Loi : « *Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux* » (5, 20).

Une fois posée clairement cette exigence de « *dépassement* », Jésus peut énumérer divers articles du code mosaïque qu'il va libérer en leur donnant leur plein épanouissement, leur totale signification : « *Vous avez appris qu'il a été dit... Et moi je vous dis...* » (5, 21. 27. 31. 33. 38. 43). Le disciple est convié à une désescalade radicale sur tous les fronts : meurtre, adultère, divorce, serment, vengeance, haine. Il n'a pas simplement à s'interdire la voie du mal, en guidant sa conduite, protégé par les garde-fous de la Loi. Il se doit de faire le bien : on passe de l'interdiction

du meurtre au devoir de réconciliation, de la haine à l'amour des ennemis. Tel est l'enjeu du « dépassement » de la justice des scribes et des pharisiens.

Mt 6, 1 : « *Gardez-vous d'afficher votre justice devant les hommes pour vous faire remarquer d'eux, sinon pas de récompense pour vous auprès de votre Père qui est aux cieux* ». C'est par cette monition générale que Matthieu introduit la deuxième partie du discours. La *Traduction Oecuménique de la Bible* interprète avec raison le terme *justice* de la manière suivante : « *Gardez-vous de pratiquer votre religion...* ». En effet, cet avertissement éclaire la manière dont les disciples doivent réaliser les trois pratiques fondamentales dans le judaïsme : l'aumône, la prière et le jeûne. Le passage est scandé trois fois par la recommandation : « *ne faites pas comme les hypocrites* ». Jésus vise évidemment ceux qu'il a pris à partie plus haut (5, 20) et qu'il condamnera si durement plus tard : « *Scribes et pharisiens hypocrites, au dehors vous offrez aux yeux des hommes l'apparence de justes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité* » (23, 28). L'iniquité est exactement le contraire de la justice. Réalisées sans souci d'ostentation, les actions des disciples brilleront d'elles-mêmes dans le monde (5, 16). La discrétion dans les observances religieuses est la garantie de la droiture d'intention et de l'authenticité de la justice devant Dieu.

Mt 6, 33 : « *Cherchez d'abord le Royaume et la justice de Dieu et tout cela vous sera donné par surcroît* ». D'abord souligne le souci pastoral de Matthieu. Mais ce n'est pas la seule différence avec le texte de Lc 12, 31. Matthieu ajoute en effet à la recherche du Royaume, celle de la justice. Si grammaticalement il ne peut s'agir de la justice du Royaume, il ne peut s'agir non plus de la manière dont Dieu exerce la justice. Comme dans les passages précédents, nous sommes en présence de la justice comme conformité à la volonté de Dieu. Toute la vie du disciple doit être une quête de la justice, une recherche d'un art de vivre qui plaise à Dieu. Cette monition se place dans le contexte de la confiance en la Providence et de la mise en garde contre les richesses. Le chrétien doit être libre à l'égard de tout ce qui risque d'entraver sa marche vers le Royaume.

les béatitudes

« *Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés* » (Mt 5, 6). Comme pour la béatitude des « *pauvres de cœur* », la tendance de Matthieu a été de donner une nuance spiritualisante, religieuse, à la béatitude de « *ceux qui ont faim* ». La recension de Luc est probablement

— au dire des spécialistes — plus proche du message de Jésus que celle de Matthieu. Le prophète de Nazareth a déclaré bienheureux les pauvres et les affamés. En transmettant son message, Matthieu n'a plus en vue la justice sociale, comme les prophètes qui condamnaient l'oppression des petits par les puissants. La faim et la soif de justice est une autre manière d'exprimer la recherche de la justice que nous avons rencontrée plus haut. C'est une expression courante de l'Ancien Testament (par exemple Ps 42, 3 ; Ps 63, 2 ; Si 24, 21 ; Is 51, 1 ; cf. Jn 7, 37).

« *Heureux les persécutés pour la justice, car le Royaume des cieux est à eux* » (5, 10). Il est hors de question de traduire par « *persécutés injustement* ». Cette béatitude s'éclaire par la suivante : « *Heureux êtes-vous lorsque l'on vous persécute... à cause de moi* » (5, 11), c'est-à-dire à cause de l'appartenance au Christ qui s'exprime par toutes les œuvres de justice. Matthieu pense donc aux persécutions qu'ont eu à endurer les premières générations chrétiennes.

S'il fallait reprendre en une seule formule les remarques que nous avons faites sur le discours inaugural, nous pourrions dire que vivre selon l'Évangile en disciple de Jésus, c'est emprunter la *voie de la justice*, comme le Baptiste. « *Jean est venu dans la voie de la justice et vous n'avez pas cru en lui* » (Mt 22, 32). Le précurseur a témoigné par ses œuvres qu'il était à la recherche de Dieu, mais les hommes n'ont pas reconnu son témoignage. Nous renvoyons le lecteur au contexte de ce passage. Il constatera que « *marcher dans la voie de la justice* », selon Matthieu, c'est se convertir et faire la volonté de Dieu.

III

justice et amour

A la lumière des évangiles, que faut-il penser des distinctions très élaborées établies, naguère, par les moralistes entre les œuvres de justice et les œuvres de charité ? Ne peut-on pas dire en effet que, dans le message de Jésus, la limite de la justice est l'amour sans limites ? Il est hors de notre propos de prendre en compte, dans le cadre de cet article, tous les passages dans lesquels le commandement de Jésus, conservé par le quatrième évangile sous l'appellation « *commandement nouveau* » (Jn 13, 34), récapitule en lui toute l'originalité du message évangélique.

On se souvient de la manière dont Jésus a répondu à ses provocateurs qui le questionnaient sur le plus grand commandement de la Loi : en

refusant de distinguer l'amour de Dieu et l'amour du prochain (Mc 12, 28-34 et par.).

On se rappelle aussi le profond changement que Jésus a opéré dans la règle d'or, très connue dans l'antiquité et enseignée par des rabbis contemporains de Jésus. A un étranger venu le consulter sur la Loi, Hillel répondit : « *Ce qui t'est odieux, ne le fais pas à ton prochain. Voilà toute la Loi ; le reste n'est qu'explication : va l'apprendre* »¹. De la formule négative, Jésus passe à la formulation positive, beaucoup plus exigeante : « *Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : c'est la Loi et les Prophètes* » (Mt 7, 12 ; cf. Lc 6, 31).

La nouveauté du commandement de l'amour apparaît d'une manière plus radicale encore dans le fait qu'il propose aux disciples de considérer tout homme, sans distinction, comme son prochain. La parabole du bon Samaritain illustre cet enseignement (Lc 10, 30-37).

la nouveauté du commandement de l'amour

Il y a un instant, nous avons relevé les six antithèses par lesquelles Jésus a montré à ses disciples comment leur justice doit surpasser celles des scribes et des pharisiens. La notion de justice comme balance est renversée. Dans la cinquième antithèse en effet, Jésus bouleverse la loi du talion : « *Œil pour œil, dent pour dent* » ? Non ! dit Jésus : « *Si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. A qui veut te mener devant le juge pour prendre ta tunique, laisse aussi ton manteau...* » (Mt 5, 39 s).

Le *crescendo* n'a de cesse que lorsqu'il atteint au paroxysme. Alors que la Loi mosaïque prescrivait l'amour pour les *compatriotes* (Lc 19, 18), Jésus affirme : « *Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons et tomber la pluie sur les justes et les injustes* ». Et Jésus de conclure : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » (Mt 5, 44-48). Luc a préféré une autre expression qui nous introduit dans un secteur tout à fait privilégié du message évangélique : « *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux* » (6, 36).

1. Talmud de Babylone, Traité Shabbat, 31 a. Traduction in J. BONSIKVEN, Textes rabbiniques des deux premiers siècles chrétiens, Rome, P. I. B., 1955, p. 153.

En effet, à l'amour positif des ennemis se rattachent d'une part l'interdiction de se faire juge des autres (Mt 7, 1-5 ; Lc 6, 37-42), et d'autre part la mesure suprême de la justice évangélique : le *pardon des offenses* (Mt 6, 12. 14-15 ; Mc 11, 25) jusqu'à soixante-dix-sept fois sept fois (Mt 18, 21 s). Pardon et justice sont indissolublement liés dans l'Évangile. Est-ce une simple coïncidence ? Le centurion romain, au pied de la croix, « voyant ce qui s'était passé, rendait gloire à Dieu en disant : sûrement, cet homme était juste » (Lc 23, 48). Quelques instants plus tôt, on a entendu Jésus supplier : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font » (23, 34). On l'a constaté, la justice évangélique dépasse infiniment toutes les notions de balance, peine ou sanction. Le vrai disciple de Jésus ne peut se considérer juste envers les hommes que s'il a, à leur égard, l'attitude miséricordieuse de Dieu.

IV

le messie de justice inaugure le règne de dieu

Nous serions très incomplets si nous n'ajoutions pas une dernière remarque à notre propos. Les prophètes de l'Ancienne Alliance ont annoncé la venue d'un messie qui rétablirait la justice. Pour mémoire, nous renvoyons aux passages suivants : Is 9, 6 ; 11, 3. 5 ; Jr 23, 5 ; Ps 45, 4-5. 7-8 ; Ps 72, 1-3, etc. Lorsque Jésus synthétise l'annonce de son message en proclamant : « *Le temps est accompli, le Règne de Dieu s'est approché, convertissez-vous et croyez en l'Évangile* » (Mt 1, 15 et par.), ses auditeurs ne peuvent se méprendre. J. Dupont a montré d'une manière décisive et avec une extrême rigueur que l'espérance de la venue du Règne de Dieu consistait en l'attente de la restauration de la justice envers tous les ayants droit, tous les « *protégés du roi* »². Il serait donc tout à fait inexact de prétendre que le prophète de Nazareth ne s'est pas présenté en revendiquant, au nom de Dieu, la justice envers tous les opprimés, puisqu'en sa propre personne s'inaugurerait le Règne de Dieu. C'est le sens de la prédication de Jésus à Nazareth : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a conféré l'onction pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, proclamer une année d'accueil par le Seigneur... Aujourd'hui, cette écriture est accomplie pour vous qui l'entendez* » (Lc 4, 18-21).

2. J. DUPONT, *Les Béatitudes*, Tome II, Paris, Gabalda, 1969, pp. 65-88.

la justice dans l'évangile

l'évangile, chemin et non manuel de justice

En commençant cette réflexion, nous avons noté que le message évangélique ne met pas en priorité l'accent sur les exigences de justice. Nous avons pu cependant constater que le thème de la justice est capital : le vrai disciple doit emprunter la voie de la justice qui conduit au Royaume en se faisant l'imitateur du Père des cieux. Pour terminer, nous n'hésiterons pas à proposer au lecteur ce chant d'action de grâce de la primitive Eglise que Luc a placé sur les lèvres du juste Zacharie : *« Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, parce qu'il a visité son peuple... Il nous a accordé, après nous avoir arrachés aux mains de nos ennemis, de lui rendre sans crainte notre culte dans la piété et la justice, sous son regard tout au long de nos jours »* (Lc 1, 68. 74-75).

Les évangiles tracent le chemin de la justice, mais en aucun cas ils ne proposent un manuel de justice. En exigeant un dépassement de la Loi mosaïque, Jésus n'a pas rédigé un nouveau code législatif. Il convie ses disciples à une « relecture » continue d'une Loi qu'il n'abroge pas. Cette relecture n'est possible que sous l'action de l'Esprit. Toute tentative qui consisterait à codifier les dits de Jésus de Nazareth serait inévitablement une trahison de son message. Elle encourrait le reproche de Paul : *« La lettre tue, mais l'Esprit donne la vie »* (2 Co 3, 6).

michel saillard